



**GARON AQUATIC CLUB**

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT COMPETITION UFOLEP**

### **Objet :**

La section compétition du Garon Aquatic Club a pour objectif de permettre aux nageurs la préparation à la participation à des compétitions de natation départementales, régionales et nationales UFOLEP.

### **Critères d'Adhésion :**

Tout nageur peut demander à intégrer la section compétition. Le nombre de place étant limité (selon les plages horaires disponibles), l'encadrement peut être amené à ne pas prendre un nageur dans le groupe.

Les parents peuvent demander l'intégration au groupe compétition mais cela sera soumis à un test d'aptitude et à des places disponibles.

Des nageurs pourront participer exceptionnellement à des compétitions sans être dans le groupe compétition sur propositions des entraîneurs afin de juger de leur potentiel.

Le nageur doit avoir un dossier d'inscription complet avant le début des cours, ce dernier comprenant obligatoirement **le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition.**

Le nageur ainsi que le représentant légal doivent avoir signé la charte d'engagement.

### **Engagements du nageur :**

L'inscription en section compétition implique obligatoirement :

- La présence assidue aux entraînements de la section selon le créneau horaire attribué.
- Le respect des horaires et règles des cours.
- La participation obligatoire aux compétitions UFOLEP selon le calendrier fourni en début de saison.
- La participation obligatoire aux compétitions départementales UFOLEP selon les critères de sélection.
- Une attitude polie et respectueuse envers les autres nageurs, arbitres et encadrants.

**Le club se réserve le droit d'exclure du groupe compétition tout adhérent ne respectant pas ces engagements. L'adhérent sera alors basculé en groupe loisir (changement des horaires d'entraînement).**

### **Engagements du représentant légal :**

L'inscription en section compétition implique obligatoirement :

- De prévenir l'encadrement de la section de toute absence du nageur (par mail ou sms) aux cours ou compétition.
- Une participation bénévole au moins 1 fois dans la saison à l'organisation (chronométrage ou estafette) des compétitions.
- Le respect des règles de bonne conduite lors des compétitions.

**Attitude et comportement :**

L'attitude et le comportement dans tous les domaines (entraînement et compétition) sont des éléments essentiels. Ils traduisent la volonté d'apprentissage et de progrès ainsi que la motivation réelle du nageur.

En cas d'indiscipline notoire, d'impolitesse, d'absence non justifiée aux compétitions, le nageur peut être mis à l'écart temporairement ou définitivement de la section par les responsables de la section (passage dans un cours normal à un autre horaire)

« Signature du représentant légal »

« Signature du nageur »

*Document à remettre signé lors de l'assemblée générale du club le vendredi 14 septembre.*